

6^{ème} édition des Rubans du développement durable
DISTINGUER DES COLLECTIVITES TERRITORIALES QUI FONT DU
DEVELOPPEMENT DURABLE UNE PRIORITE

Invitation à la presse

Paris, le 13 novembre 2008

Le 27 novembre 2008 – 11h40

Le 91^{ème} Congrès des maires et présidents de communautés de France
accueille la 6^{ème} édition des Rubans du développement durable et l'annonce du
palmarès des collectivités lauréates 2008

Rencontrez les élus à l'issue de la manifestation :
quelques semaines après l'adoption en 1^{ère} lecture par l'Assemblée nationale
de la loi Grenelle 1, venez découvrir de nouvelles bonnes pratiques des
collectivités pour le développement durable

Le 27 novembre 2008 découvrez le palmarès et rencontrez les lauréats de la 6^{ème}
édition des Rubans du développement durable

Le palmarès des Rubans du développement durable 2008/2010 sera dévoilé dans le cadre de l'atelier consacré aux « conséquences du Grenelle de l'environnement pour les collectivités locales » du 91^{ème} Congrès des Maires et Présidents de communautés de France, en présence des maires et présidents des collectivités lauréates. Rendez-vous le 27 novembre à 11h40 porte de Versailles, salle 41.

À l'issue de la remise des Rubans du développement durable, un moment d'échange privilégié avec les élus lauréats sera organisé spécialement pour la presse.

En 2008 les Rubans du développement durable changent d'échelle

Au moment où 69%¹ des Français se déclarent sensibles au développement durable, quelques semaines après l'adoption en 1^{ère} lecture par l'Assemblée nationale de la loi Grenelle 1, les Rubans du développement durable changent d'échelle. Créés en 2003, à l'initiative de l'Association des maires de France, de l'Association des maires de grandes villes de France, du Comité 21 et de Dexia pour valoriser des réalisations singulières mises en place par les collectivités territoriales, les Rubans du développement durable distinguent à partir de 2008 des collectivités territoriales qui conduisent des politiques globales au service du développement durable des territoires.

Les Rubans du développement durable s'affichent à l'entrée des territoires



Convaincus que la mise en valeur des collectivités territoriales qui « passent à l'action » est un des éléments essentiels dans l'invention et la diffusion des bonnes pratiques, les Rubans du développement durable proposent aux collectivités distinguées d'apposer à l'entrée de leur territoire un panneau, symbole de leur engagement concret. Elles pourront également utiliser le logo des Rubans sur l'ensemble de leurs outils de communication : sites internet, journaux courriers...

¹Baromètre Dexia /CSA des évaluations et priorités des maires urbains juin 2008

Un jury présidé par Jean-Marie Pelt

Présidé par Jean-Marie Pelt, Président de l'Institut européen d'Écologie, le jury 2008 est constitué d'une personnalité associée issue du monde universitaire, Cyria Emilianoff, et des représentants des treize partenaires des Rubans : Association des maires de France (AMF), Association des maires de grandes villes de France (AMGVF), Comité 21, Dexia, Assemblée des Départements de France (ADF), Association des Petites Villes de France (APVF), Association « Notre Village », Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT), Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), La Gazette des communes, Environnement magazine.

Le jury examine individuellement les dossiers, issus d'un appel national à candidature, et attribue les distinctions pour une durée de deux ans. À l'issue des deux années, les lauréats peuvent déposer une nouvelle candidature.

Une grille de lecture des candidatures

Chaque dossier est passé au crible de critères répartis en trois thèmes couvrant l'ensemble des aspects de la mise en œuvre, par la collectivité, d'une politique globale de développement durable.

Critère n°1 l'organisation et la conduite de la politique

- le portage politique du projet
- l'organisation de l'administration
- la formation, la mobilisation et la sensibilisation des équipes, des partenaires et de la population
- la réalisation du diagnostic

Critère n°2 la vision stratégique et les plans d'actions

- la définition des axes stratégiques
- l'élaboration du plan d'actions
- la mobilisation de partenaires techniques et financiers
- l'élaboration du dispositif d'évaluation

Critère n°3 les actions déjà réalisées, avec une attention particulière portée sur les thématiques suivantes :

- l'éco-responsabilité de l'administration
- la lutte contre le changement climatique
- la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles
- la lutte contre les exclusions et les discriminations
- le soutien à l'économie sociale et environnementale
- la coopération internationale

Une carte de France des territoires durables actifs

Sur www.rubansdudeveloppementdurable.com, une carte de France rassemble les collectivités lauréates identifiées au fil des éditions des Rubans.

Contact presse :

Frédérique Tarride, tel : 01 49 29 42 75 email : ftarride@agenceverte.com